
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE2^{ème} séance de l'année 2011-----
Mardi 26 avril 2011

DÉLIBÉRATION N°2011.04.02/152

Vote du taux des taxes locales
Exercice 2011

L'An Deux Mil Onze, le mardi 26 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 18 avril 2011.

PRÉSENTS : 14		
M. Jacques	BANGOU	Président du Conseil
M. Eric	JALTON	1 ^{er} Vice Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Georges	BREDENT	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	GUIOUGOU	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Franck	PETIT	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANTS : 3	MANDATAIRES : 3
M. José GUIOLET M. Robert BARBIN M. Serge NIRELEP	M. Jacques BANGOU M. Rosan RAUZDUEL M. Gérard DESTOUCHES

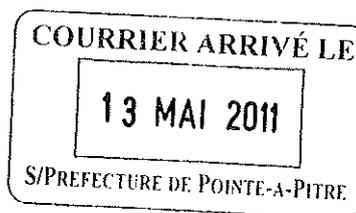
EXCUSÉS : 3
M. Dominique BIRAS M. Lambert NOMEL M. Patrick SELLIN

ABSENTS : 0

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Betty SALBOT*.



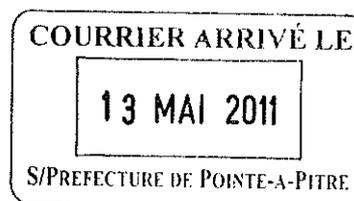
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) notamment ses articles L.5211-36, L.2312-1 et L.2313-1;
- VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2011.04.01/138 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2011 portant débat sur les orientations budgétaires 2011 ;
- VU la délibération n°2011.04.02/149 du Conseil Communautaire en date du 26 avril 2011 portant examen et vote du budget primitif principal 2011 ;
- VU l'état 1259 TH-TF portant notification à la Ville des bases prévisionnelles de la TEOM, adressé à l'EPCI ;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;



DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 - De voter, sans augmentation des taux et de la pression fiscale, de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière (non bâti) selon l'état fiscal 1259 FPU suivant :

<i>Taxes</i>	<i>Base prévisionnelle 2011</i>	<i>Taux Votes (%)</i>
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	30 709 000	24.94
Taxe d'habitation	50 341 000	11.21
Taxe foncière « non bâti »	142 220	2.91
TOTAL		

ARTICLE 2 - Le Président, le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier, les services administratifs, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

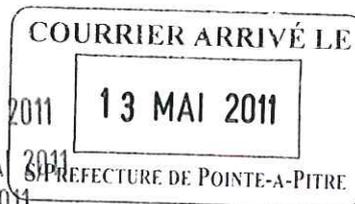
Pointe-À-Pitre, le 12 MAI 2011

Le Président

Jacques BANGON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le 13 MAI 2011
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 MAI 2011
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 17 MAI 2011
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, le 17 MAI 2011





COURRIER ARRIVÉ LE
13 MAI 2011
 S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2010	1	30 899 787	Taux d'imposition de 2010	2	24,94	Taux d'imposition plafonné pour 2011	3	>>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2011	4	30 709 000	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	5	7 658 825	Part CVAE imposée au profit de l'EPCI	6	1 179 768
------------------------------------	---	------------	---------------------------	---	-------	--------------------------------------	---	-----	---	---	------------	--	---	-----------	---------------------------------------	---	-----------

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2010	1		Taux de référence 2010	2	21,46	Taux moyens pondérés des communes membres	3	31,56	Bases d'imposition prévisionnelles 2011	4	50 341 000	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	5	10 803 179	Produit 2011 sur fractions de taux transférées (col.4 x col.8b)	10	5 643 226
Taxe d'habitation.....					66,52						64 010 000		20 201 556				
Taxe foncière (bâti).....											213 800		142 220				
Taxe foncière (non bâti).....																6 222	

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	29 657 846	Total allocations compensatrices	1 973 874	Produit global des IFR	123 653	Produit de la CVAE	2 054 455	DCRTP		Produit TH/FNB transféré	5 649 448
		Versement GIR		Produit taxe additionnelle FNB	4 438 728	Prélèvement GIR					
				Produit attendu de la fiscalité professionnelle unique	765 8825						
				Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)	0						

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	6	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	8	Fractions de taux liées au transfert TH/FNB	8b	TAUX VOTES (col.8 + col.8b)	9	Produit correspondant (col.4 x col.9)	10	Réserve de taux capitalisée	11	Réserve de taux utilisée	12	TAUX VOTE	13	Taux mis en réserve	14
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières	0	0,00%	0,00%	TH	11,21	11,21	5643226							2494			
		0,00%	0,00%	TFB													
		0,00%	0,00%	TFNB	2,91	2,91	6222										
				Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)			5649448										
31146955																	
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières																	

A, BASSE TERRE Le préfet, le 26 AVR. 2011
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES le
 PIP CARL KILLIUS CHIEF DE POLE GP



MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 DE LA FONCTION PUBLIQUE
 ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT